

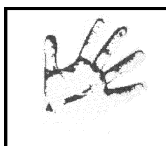


Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional
de la Section Académique du
SNETAA FO
n° 166 - mars 2013



166

SOMMAIRE :

- *p.1 : Editorial du Sec. Académique
- *p.2 : Déclaration en CAEN
- *p.3 : Déclaration du SNETAA à la CAPA des PLP ; Quelques dates importantes en mars
- *p.4 : Du côté des Contractuels .
Le Chef de travaux et la DHG
Bulletin d'adhésion

F.O. la Confédération Force Ouvrière : la Force de l'Indépendance

Communiquer pour résister

L'avenir de l'enseignement professionnel initial public et laïque va se jouer à partir du 11 mars au parlement. C'est en effet à cette date que la loi sur la refondation de l'école sera présentée. Le SNETAA-FO a déjà largement communiqué sur l'aspect destructeur de ce projet pour l'avenir des lycées professionnels et de la formation initiale publique sous statut scolaire. Il convient cependant de rappeler les principales dispositions que nous combattons et qui nous mène tout droit à la territorialisation de la formation professionnelle et de ses personnels. La carte des formations initiales sous statut scolaire confiée à la région, qui a déjà la main sur la formation continue, conduirait inéluctablement à l'éclatement du cadre national des formations et des diplômes. Les intérêts locaux seraient privilégiés au détriment de l'égalité d'accès à la formation et aux diplômes sur l'ensemble du territoire national. Les choix de formation des jeunes aujourd'hui guidés par la proximité de l'offre pourraient se réduire aux besoins de l'entreprise locale la plus proche, promettant embauches ou contrats d'apprentissage. Est-ce cela l'avenir des jeunes qui s'orienteront vers la voie professionnelle? Où est l'ambition républicaine qui prône l'élévation du niveau des qualifications et la formation du citoyen ? Se dirige-t-on vers une école à deux vitesses selon la situation sociale et le lieu de vie ? Pour le SNETAA FO cette vision de l'avenir pour nos jeunes est régressive et met à bas les conquêtes sociales et syndicales obtenues ces dernières décennies. Accepter cette réforme c'est aussi renoncer à ce que le service d'Éducation Nationale qui forme aussi les jeunes à l'esprit critique, à la liberté de conscience, disparaisse, à terme, avec la régionalisation.

La voie professionnelle, voie spécifique de réussite à égale dignité avec les autres voies seraient abandonnée et se réduirait à un outil d'ajustement économique annonceur d'aggravation des conditions de travail pour les PLP. En effet, qui peut penser sérieusement que l'introduction massive dans nos LP de l'apprentissage par le biais de la mixité des publics et des parcours pourrait être de nature à faciliter la tâche des

enseignants et donner plus de temps à chaque élève. Pour la région, dans un cadre économique contraint, les économies sont toutes trouvées. Ceux qui pensent que l'enseignement en apprentissage payé en heures supplémentaires se poursuivra avec la territorialisation de l'enseignement professionnel en seront sûrement pour leurs frais. Il ne sera alors plus temps de refuser ces heures au motif qu'elles font partie du service.

Enfin l'annonce ministérielle du lycée polyvalent ou les trois voies générale, technologiques et professionnelle seraient mêlées revient à mettre en place le lycée unique après l'échec retentissant du collège unique. L'abandon de la spécificité de la voie professionnelle c'est le retour à l'échec pour de nombreux jeunes qui trouvent aujourd'hui dans la voie professionnelle initiale publique les outils de la réussite et de l'insertion sociale. Nous ne pouvons pas nous taire face à de telles propositions. Nous devons après le 23 janvier et le 12 mars poursuivre notre travail d'information et d'argumentation auprès des collègues et de tous nos amis et proches pour qu'ils nous soutiennent dans notre combat contre ce projet de loi. La communication en ces circonstances est un enjeu essentiel. Nous ne pourrions pas gagner sans médiatiser notre combat.

L'équipe académique a rencontré ou rencontrera de nombreux élus avant l'examen du projet de loi, mais son travail ne pourra être vraiment efficace que si les positions du SNETAA FO sont reprises dans nos établissements et au-delà. Les valeurs de l'école que nous défendons sont celles héritées du Conseil National de la Résistance, fondatrices d'une république laïque, solidaire et égalitaire à laquelle le SNETAA FO et ses adhérents sont attachés. Nous devons les défendre et savoir communiquer pour résister.

Angoulême, le 3 mars 2013,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique

Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, Madame la Présidente de Région, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale,

La FNEC FP FO et ses syndicats avaient malheureusement raison de dénoncer le projet gouvernemental sur la refondation sur l'école. La précipitation, les intérêts partisans ou les visions dogmatiques qui nous ont conduits dans une impasse ces dernières années ont pris le pas sur une approche méthodique et consensuelle appuyée sur l'expérience des principaux acteurs du système éducatif que sont les enseignants. Cette vision est d'ailleurs partagée par d'anciens hauts responsables de l'Éducation Nationale, à l'image de Pierre Frackowiak ancien inspecteur général qui a déclaré dans une tribune le 29 janvier dernier : *« S'il y a bien eu concertation au niveau national, avec les responsables syndicaux nationaux, à aucun moment, et encore aujourd'hui, personne n'a jamais pensé qu'il fallait des concertations à la base entre les enseignants, les parents, les élus, qu'il était possible de faire appel à l'intelligence collective avant de faire dégringoler des textes du haut de la pyramide, que les équipes étaient parfaitement capables dans un climat de confiance d'élaborer des projets, de faire des propositions avant que la machine administrative et ses usines à cases ne se mette en marche forcée »* d'ailleurs Le résultat c'est qu'aujourd'hui les personnels ne suivent pas et les actions contre le projet de loi se multiplient. Le ministre n'est soutenu dans sa démarche que par quelques organisations syndicales minoritaires chez les enseignants qui bradent les intérêts des élèves pour de mauvaises raisons. Si l'on évoque maintenant les détails du projet on constate un véritable effet de trompe l'œil. Prenons par exemple les rythmes scolaires : que pensez d'une réforme qui conduit sans le dire vraiment à alourdir la charge de travail des professeurs des écoles sans contreparties. (4,5 jours travaillés auxquels il faut ajouter 72h par an de diverses réunions obligatoires qui ne pourront être prises que sur le mercredi après-midi. Ce qui conduit, en réalité à des semaines de 5 jours pour les enseignants.) Que pensez d'une réforme qui accroît la charge financière des communes, renforçant de fait les inégalités territoriales entre petites et grandes communes, l'aide provisoire apportée par l'état ne compensant généralement pas le surcoût engendré par la modification des rythmes scolaires. Est-ce la raison pour laquelle, par communiqué de presse en date du 24 janvier, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA) a annoncé qu'il *« travaillait à un projet de décret en Conseil d'Etat visant à assouplir, sous certaines conditions, les taux d'encadrement réglementaires pour les activités périscolaires »*. Alors qu'aujourd'hui un animateur ne peut pas encadrer plus de 10 enfants de moins de 6 ans, et plus de 14 enfants de plus de 6 ans, le projet de décret prévoit de porter ces chiffres respectivement à 14 et 18 enfants. Cette modification vise à essayer de convaincre les maires de mettre en place la « réforme » des rythmes scolaires.

Mais les exemples peuvent aussi être pris dans l'enseignement professionnel. Lors du précédent CAEN nous dénoncions les effets d'une loi qui territorialise la totalité de la formation professionnelle, en confiant le pilotage de la carte des formations aux régions. A cette période vous nous aviez annoncé, Monsieur le Recteur que rien n'était encore arrêté et que vous partagiez nos préoccupations lorsque nous déclarions que nous ne voulions pas d'une carte des formations fondée sur un pré-déterminisme social ou territorial. Nous vous avions aussi fait part de notre crainte de voir la carte des formations soumises aux intérêts politiques locaux. Or que constatons nous aujourd'hui : avant même le vote de la loi, la pression d'élus locaux vous a contraint à une modification du projet que vous aviez défendu en décembre, qui, même si nous n'étions pas forcément avec, présentait une cohérence d'ensemble s'appuyant sur une valeur que nous partageons, à savoir une égalité des territoires dans l'accès à la formation qui traitait les zones rurales et les zones urbaines de façon équilibrée. Cela vous avait conduit à proposer le transfert du BTS CGO de La Rochelle sur Saint Jean d'Angély en arguant du fait que l'offre de formation sur La Rochelle était déjà importante dans cette filière, que les étudiants de ce BTS provenaient pour moitié de l'extérieur de La Rochelle et qu'il convenait de proposer aux bacheliers de se diriger pour ce domaine de formation, vers des filières universitaires présentes à La Rochelle. Que constatons-nous ? Le lycée de Pons perd une formation de niveau II sur trois ans contre l'ouverture d'une formation de niveau III (BTS tertiaire) dont l'attractivité est moindre. En transférant le DCG au lycée Dautet vous renforcez encore l'attractivité de La Rochelle pôle urbain disposant déjà d'une offre très importante pour les poursuites d'études. Enfin si l'on veut conclure sur cet exemple, vous ouvrez un BTS supplémentaire par rapport au projet de carte des formations que nous avons reçu avant cette réunion, ce qui vous en conviendrez aurait pu faire l'objet d'une concertation avec les représentants que nous sommes. Dans ce cadre nous aurions pu discuter de l'attractivité du lycée de Pons, pour lequel nous vous donnons acte de l'ouverture du BTS tertiaire. Mais il convient dans un souci d'équité et d'attractivité des territoires que nous évoquions aujourd'hui le renforcement du pôle industriel de ce lycée en actant l'ouverture du BTS Construction Métallique pour la rentrée 2014 en correspondance du départ progressif du DCG de Pons sur les trois années à venir.

A travers cet exemple de la carte des formations, Monsieur le Recteur, nous avons l'illustration parfaite des difficultés qui seront les vôtres lorsque le projet de loi sera voté et justifie nos craintes pour l'avenir. Je terminerai sur ce sujet en mettant en parallèle la carte des formations qui nous est présentée aujourd'hui et les offres en apprentissages proposées sur le site de la région. Ce sont près de 40 formations nouvelles qui sont offertes par la collectivité régionale, dont 20 sur des niveaux IV et V, prenant appui en partie sur les UFA des lycées professionnels en imposant aux PLP une mixité de public, qui va alourdir la charge de travail et obligé à modifier les rythmes scolaires des élèves en formation initiale (calendrier des stages conçu en fonction des lieux des impératifs des apprentis, globalisation de certains cours, rythmes d'apprentissage revus...). Enfin que penser de l'ouverture par apprentissage de baccalauréat professionnel en trois ans en CFA (bac pro cuisine au campus des métiers de Niort, bac pro techniques conseil vente en alimentation à la MFR de Bouillé St Paul). Les jeunes sans entreprise en seconde resteront-ils en CFA ou MFR ? Les CFA ont-ils l'intention et l'autorisation de faire de la formation initiale sous statut scolaire ? Tout ceci s'inscrit hélas dans le projet de refonte du lycée prôné par notre ministre qui a déclaré à l'AEF au congrès de l'Union Nationale des Lycéens le 3 février : *« Dès demain, je proposerai aux organisations syndicales d'ouvrir, parmi les grands chantiers de la refondation, la discussion sur le collège et de revenir sur la répartition des trois lycées - le lycée professionnel, le lycée technologique et le lycée général »* au détriment de la filière spécifique de la voie professionnelle, seule capable de qualifier les jeunes, dans une éducation professionnelle à égale dignité avec les autres voies générale et technologique.

C'est la laïcité de la formation professionnelle publique qui est remise en cause !

Que ce soit dans le premier, le second degré ou le supérieur toutes les réformes proposées ne visent qu'à la territorialisation de l'enseignement et au désengagement de l'Etat au profit des régions. Tout cela s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation en préparation. Cette vision de l'avenir n'est pas celle de la FNEC FP FO et de ses syndicats. Elle considère que pour les familles et les personnels, seul le cadre national offre les garanties suffisantes, au maintien de l'égalité des chances et à la protection des conditions de travail des personnels. Pour toutes les raisons évoquées la FNEC appelle les personnels à la grève le 12 février pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi sur l'école.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de ce conseil, je vous remercie de votre écoute.

Déclaration du SNETAA à la CAPA des PLP de l'académie de Poitiers du 22 janvier 2013 (Henri Lalouette) :

M le Recteur, Mesdames et messieurs les membres de cette commission,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette capa, permettez-moi au nom du SNETAA FO de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Celle-ci ne commence pourtant pas de la meilleure manière pour l'enseignement professionnel public. En effet le projet de loi sur la refondation de l'école présenté demain au conseil des ministres met en danger notre modèle de formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Il ouvre la voie à la territorialisation de la voie professionnelle en confiant le pilotage de la carte des formations à la région. La logique du cadre national du diplôme et des formations est mise à mal si l'on considère que l'ouverture ou la fermeture d'une section devrait prioritairement répondre à des besoins locaux. C'est la remise en cause d'une orientation choisie par les jeunes ou leur famille, c'est aussi le renforcement, d'ailleurs visible dès cette année dans notre académie, des formations en apprentissage au sein de nos lycées professionnels souvent avec des propositions de mixité de publics qui ne sont pas de nature à faciliter les le travail des élèves et des enseignants. Ceux-ci se voient en effet contraints d'articuler dans une même classe deux logiques de formation très différentes.

Pour le SNETAA FO, un projet de loi où est proposé le regroupement de la formation professionnelle au sein de campus des métiers ou de lycées polyvalents est une remise en cause de la spécificité de la voie professionnelle, reconnue jusqu'alors comme une des trois voies de réussite du lycée. Ce serait aussi une remise en question de l'indépendance et de la laïcité de la formation professionnelle qui se verrait soumise à la pression des intérêts locaux. Pour les personnels c'est la porte ouverte à la remise en cause du statut et des conditions de travail sans aucune contrepartie et contre leur avis comme en témoigne le vote des organisations syndicales représentatives des personnels, sur ces questions, aux différents comités techniques ministériels du mois de janvier 2013. Pour toutes ces raisons le SNETAA FO a appelé l'ensemble des professeurs de lycées

professionnels à la grève demain 23 janvier, jour de la présentation du projet en conseil des ministres.

Cette CAPA d'avancement d'échelon est aussi pour le SNETAA FO l'occasion de rappeler que l'ensemble de nos collègues font les frais depuis plusieurs années des politiques d'austérité qui se sont succédées. Cette promotion pour certains sera sans doute une bouffée d'oxygène reconnaissant leur travail, mais ne fera pas oublier que les enseignants comme d'ailleurs l'ensemble des fonctionnaires, subissent un gel de leur salaire depuis maintenant près de trois ans et qu'avant cette période les augmentations accordées étaient loin de couvrir l'augmentation du coût de la vie. Non seulement les traitements n'évoluent pas mais parallèlement les prix augmentent et les prélèvements obligatoires s'accroissent (cotisation retraites depuis la réforme de 2010, cotisations mutualistes). Il y a certes eu une crise économique et financière mais les salariés en général et les fonctionnaires en particulier n'en sont pas responsables. Ils n'ont pas à en subir les contrecoups. Vous aurez donc bien que le SNETAA FO aujourd'hui sera heureux d'annoncer aux quelques collègues promus ces bonnes nouvelles mais déplore le manque d'ambitions du gouvernement pour une revalorisation financière de la carrière des enseignants.

Si l'on examine maintenant dans le détail le tableau des promotions on constate que certains collègues subissent encore des retards d'inspection qui les pénalisent dans leur avancement. Il y a bien sûr eu des efforts importants de faits par le corps d'inspection ces dernières années mais dans des cas extrême on peut noter qu'une collègue n'a pas été visitée depuis 2002, alors qu'elle n'a pourtant pas atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale. Nous demandons que la visite de ces collègues soient prioritaires afin de leur permettre d'avoir un avancement plus conforme à la normale.

Une fois encore nous tenons à la souligner la qualité des documents fournis et la grande réactivité des services dans la transmission des modifications.

Mesdames et Messieurs je vous remercie.

Quelques dates importantes à retenir au mois de mars

Jeudi 7 mars : groupe de travail du comité technique académique sur les DGH

Lundi 11 mars : comité technique académique

1 – Préparation de la rentrée 2013 : DGH lycées / LP / EREA

2 – Répartition des emplois : CPE et assistantes sociales

3 – PAF 2013 des personnels enseignants du 2nd degré

4 – Question diverse : calendrier de la préparation de rentrée 2014

Lundi 18 mars : CAPA DES PLP

Congé de formation professionnel

Mobilité

Postes adaptés

Pensez à nous faire parvenir les doubles de vos envois à l'administration rectorale pour que les commissaires paritaires puissent vous défendre. Adresse : 23 rue Emile Zola, 16340 L'Isle d'Espagnac snetaa.poitiers@free.fr

Vendredi 22 mars : Conseil syndical académique à Ruelle sur Touvre (Angoulême)

Mercredi 27 mars : de 14h à 17h réunions mutations intra académiques dans les 4 départements de l'académie. Lycée Marcel Dassault Rochefort

17 LP Blaise Pascal ST Jean d'Angely, 16 LP Jean Rostand Angoulême

79 Lycée Paul Guérin Niort, 86 LP Réaumur Poitiers

Une fiche mutation vous sera proposée dans la semaine. Si vous ne pouvez pas vous déplacer renvoyez nous cette fiche remplie

Du côté des Contractuels .

Le SNETAA.FO de l'académie de Poitiers a organisé le 5 février 2013 au LP Réaumur une réunion d'information spéciale non titulaire. De nombreux participants sont venus, environ 30 personnes, des adhérents et des sympathisants avec des questions bien précises. Pour y répondre Paul Devaux conseiller technique national sur les contractuels était présent comme chaque année.

L'ordre du jour était la titularisation avec le concours réservé et l'examen professionnel. La principale inquiétude des participants était de posséder les conditions requises pour l'inscription au concours et d'écrire leur dossier RAEP. Nous avons répondu au mieux à leurs attentes. A la fin de la réunion tous les participants sont partis avec toutes leurs réponses.

Pensez à faire vos vœux pour le mouvement de la rentrée 2013 des personnels enseignants non titulaires par <https://bv.ac-poitiers.fr/lilmac/Lilmac> jusqu'au 29 mars 2013

Pour tout renseignement veuillez prendre contact avec Pierre-Guillaume TEXIER au 06.73.68.33.82 ou pierre-guillaume.texier@ac-poitiers.fr

LE CHEF DE TRAVAUX ET la DHG (Dotation Horaire Globale)

Le chef de travaux doit être aidé dans sa réflexion pour défendre et mener à bien sa mission d'organisation des enseignements. Il pourra prendre appui sur l'AP n° 501 : dossier sur le thème de la DHG ou il trouvera les fiches suivantes :

Comment construire la DHG.

L'accompagnement personnalisé.

Comment construire la Dotation Horaire Globale.

Exemples de calculs et répartition des différentes heures professeurs

Dans le cadre de la circulaire n°46 du 15 décembre 2011, le référentiel métier chef de travaux prévoit dans les missions et activités du chef de travaux l'organisation des enseignements technologiques et professionnels. « Le rôle d'organisateur du chef de travaux s'applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, notamment en matière :

- - D'évaluation des moyens d'enseignement nécessaires
- - du pilotage des projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations technologiques et professionnelles
- - de proposition de répartition du service des enseignants des filières technologique et professionnelle
- collaboration à l'élaboration des emplois du temps »

Le chef de travaux doit connaître les différentes étapes de préparation de rentrée : prévisions DHG et TRM et les textes en vigueur. Retrouvez l'ensemble de la lettre n°4 sur le site [WWW.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

Françoise Bureau

Vous (Contractuel, CPE, PLP exerçant en LP, SEP, SEGPA ou EREA, ...) souhaitez adhérer ou réadhérer au SNETAA FO en 2012/2013. Si vous avez égaré votre bulletin d'adhésion vous pouvez le retrouver sur le site académique (<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>) ou vous pouvez aussi adhérer directement en ligne sur <http://www.snetaa.org/>. Le certificat fiscal pour l'année 2012 sera envoyé à tout adhérent, en mars 2013.

Vous pouvez aussi retourner ce coupon à *Henri Lalouette 23 rue Emile Zola, 16340 l'Isle d'Espagnac, ou lui écrire à snetaa.poitiers@free.fr* . Il vous fera parvenir un bulletin d'adhésion à votre adresse :

Nom Prénom

Adresse:.....

.....